



Avis de publication:

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du **22 février 2018** le Conseil communal de la commune de Kopstal vient de prendre un nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et des Commissions consultatives communales.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant.

Kopstal, le 28 février 2018

Pour l'Administration communale

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

